

LETTRE DE CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur

Commune de : Chatel Guyon
Adresse : Mairie – 63140 CHATEL GUYON
Tel : 04 73 86 37 68
Siret : 21630103600010

Assistance Technique à Donneur d'ordres

Office National des Forêts
Unité Territoriale Clermont-Combrailles – 1 rue des frères genestier – 63230 PONTGIBAUD
Siret 662 043 116 00489

Choix de la procédure

Article R2122-8 du code de la commande publique, marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Nature de la prestation

Prestations de services sylvicoles de reboisement de :

- la parcelle forestière n°15 en forêt communale de Chatel Guyon, commune de Chatel Guyon.

Pièces du dossier

La présente lettre de consultation (et annexes), un Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particuliers (CCATP) complété de deux plans et un Détail Quantitatif Estimatif (DQE), une fiche de renseignement technique.

Renseignements techniques et visite du chantier

Les demandes de précisions sont à faire par mail auprès de
M. Suzy MADELAINE ☎ 06 18 68 70 55 / suzy.madelaine@onf.fr, notamment afin de connaître les prix de fourniture des plants.

Une visite de chantier sera organisée le mercredi 14 septembre 2022 à 9 h 00 au pied de la parcelle. La présence des entreprises devra confirmée par mail au plus tard la veille de la visite.

L'offre de prix attendue est un prix unitaire ferme par prestations comme déclinées dans le DQE.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

- Le DQE daté et signé
- Le calendrier d'intervention
- Fiche de renseignement technique
- Tout document pouvant justifier de la qualité technique (en complément de l'encart dédié du DQE), conformément aux critères de notation ci-dessous
- L'attestation sur l'honneur de non-interdiction de soumissionner aux marchés publics (jointe ci-après)

Transmission des offres

Les candidats transmettent leur offre par voie électronique aux coordonnées suivantes : suzy.madelaine@onf.fr

Les offres doivent être remises au plus tard le 23/09/2022

Le délai de validité des offres est de 90 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Examen des offres :

Le pouvoir adjudicateur examine les offres des candidats au vu des critères prix, du type d'engin et des références de chantiers équivalents. Une pondération par critères aidera pour la notation.

Négociation :

Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec un ou plusieurs candidats dont l'offre lui a paru intéressante. La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement. A cet effet, les mises au point apportées en cours de négociation seront communiquées à tous les candidats.

Sélection de l'offre

A l'issue de la consultation, les candidats non retenus seront informés par simple courrier électronique.
L'acheteur effectuera ensuite une commande sur la base de l'offre de prix sur laquelle les parties sont tombées d'accord après éventuelle négociation.

Délai de réalisation des travaux :

Les travaux commenceront à compter du **10/10/2022** et devront être terminés au plus tard avant le **30/11/2022** pour la phase préparation du sol et au plus tard avant le **15/04/2023** pour la phase mise en place des plants.

Examen des offres

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants, dont le détail est à compléter dans le DQE signé :

Critère	Complément
1. Prix HT (60 %)	Prix
2. Valeur technique (40 %)	Valeur technique : références de chantier similaires 10pts, expérience 10pts, formation sur plantation 10pts, engins utilisés 10pts

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite, fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur (y compris délais d'intervention)
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale après demande de régularisation par l'acheteur non satisfaite dans un délai de 7 jours.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

Garantie de reprise :

Pour la garantie de reprise de ce marché, les candidats doivent obligatoirement répondre à « **la formule de base** » et « **à la formule variante** » sous peine de voir leur dossier d'offre considéré comme incomplet et donc irrégulier.

Le pouvoir adjudicateur analysera et comparera la formule de base et la variante de chaque offre (Le détail des formules est présenté dans le cahier des charges).

L'ONF privilégiera l'attribution du marché au regard des offres de la formule de base, sous réserve de prix acceptables. Il ne procédera à l'analyse des variantes que si les offres de base proposées sont inacceptables.

Pièces à fournir par l'attributaire avant la notification du contrat :

Certificat de régularité fiscale :

Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales

Certificat de régularité sociale :

Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise

Extrait KBIS :

Extrait KBIS ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion

Attestations sur l'honneur :

- de non-emploi de travailleurs étrangers ou une liste des travailleurs étrangers

Assurance en responsabilité civile :

Attestation garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des actions du présent marché

Constat de levée de présomption de salariat

Redressement judiciaire :

Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

RIB

Cas de co-traitance ou sous-traitance :

Dans le cas de candidatures groupées, les offres présentées par des groupements doivent être signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises (notamment lettre de candidature dûment remplie et présentée dans la candidature). La désignation des co-traitants et la répartition des prestations doit être précisée en annexe (pj ci-après « annexe 1 »).

Les candidats peuvent présenter leurs sous-traitants à l'ONF (formulaire DC4), soit à la remise de leur offre, soit en cours d'exécution du marché dans les conditions prévues aux articles R.2193-1 à R.2193-4 du code de la commande publique et conformément à l'article 5 de la loi n°75-1334 du 31 décembre 1975, relative à la sous-traitance.

ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR

Je, soussigné,	
Représentant la société	
Adresse	
N° SIRET	
En qualité de	

Déclare sur l'honneur :

N'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-14 du code de la commande publique.

Être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Fait à

Le

Signature
et cachet commercial

ANNEXE 1 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

<i>Désignation de l'entreprise</i>	<i>Prestations concernées</i>	<i>Montant H.T.</i>	<i>Taux TVA</i>	<i>Montant T.T.C.</i>
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	<i>Totaux</i>			